

Image not found or type unknown



Droit du travail formation continue

Par **Kolala**, le **09/12/2012** à **12:59**

Bonjour. Mon ex-employeur n'a pas cotisé à la formation continue. J'ai dû régler les frais de ma formation. J'ai travaillé 10 ans dans cette petite entreprise. Mon ex-employeur me propose de me rembourser à condition de signer un protocole qui me paraît exagéré. Que risque-t-elle exactement si je la mène aux prud'hommes? Sachant qu'elle a également omis de cotiser à la médecine du travail, entre autre. Je vous remercie de votre réponse. Cordialement. Valérie Michel